



## PALaiseau A VENIR

Ensemble, agissons pour l'Avenir de Palaiseau



### **Bernard VIDAL**

**Président du groupe  
des élus de  
l'opposition municipale  
(UMP, Centristes,  
Non Inscrits)**

***Le développement durable repose sur quatre piliers indissociables : l'environnement, le social, l'économique et la gouvernance. Parler et agir dans une perspective de développement durable, c'est être capable d'associer et de faire interagir ces quatre piliers. Notre projet c'est la conjonction de l'équité sociale, l'efficacité économique, la démocratie au niveau local dans le respect de l'environnement. Il permettra ainsi de remédier aux dysfonctionnements d'un développement dont les limites apparaissent peu à peu...***

*Au nom de toute l'équipe de  
**"Palaiseau A VENIR",**  
je vous présente mes vœux  
les plus chaleureux pour 2008.  
Que cette nouvelle année vous apporte santé,  
bonheur, succès à vous et à votre famille.*

## **DEVELOPPEMENT ET DURABLE : EST-CE COMPATIBLE ?**

### **LE DEVELOPPEMENT DURABLE A PALAISEAU N'EST PAS SEULEMENT POSSIBLE, IL EST NECESSAIRE**

Le sommet de Rio, les accords de Kyoto, le Grenelle de l'environnement et maintenant la conférence de Bali : la prise de conscience mondiale fait son chemin. Plusieurs villes françaises ont déjà mis en place une démarche globale de développement durable en terme d'équipements comme en terme de gestion des services à la population et de démocratie.

Mais que peut-on faire à Palaiseau et maintenant ? Beaucoup de choses à l'évidence, à commencer par signer la Charte des Maires pour l'environnement issue du Grenelle.

Le développement durable, c'est d'une part l'association de comportements et de décisions, individuelles ou collectives ; c'est d'autre part, une certaine vision de la vie, de la ville, de l'avenir.

L'Île de France concentre près de 20% de la population française, génère près de 30% du PIB sur à peine 2% du territoire. Ce choix de vie, il faut l'assumer : continuer à développer de la même façon que par le passé, c'est tourner le dos à l'avenir.

Développer, c'est favoriser l'emploi, la création de richesse, et ainsi permettre la hausse du niveau de vie. Mais, nous devons développer autrement si nous ne voulons pas nous asphyxier. Maîtriser l'urbanisme, en développant notamment un « quartier durable » autour du lycée, limité à 500 logements (norme haute qualité environnementale, bilan énergétique nul voire positif) est l'une des réponses que nous apporterons.

Notre ville est au cœur de cet enjeu.

## **NOUS SOMMES TOUS ACTEURS ET NOTRE COMMUNE PEUT ETRE EXEMPLAIRE**

Palaiseau, sous-préfecture de l'Essonne, est une ville de près de 30.000 habitants avec des infrastructures, des agents territoriaux, des équipements publics. Il faut commencer par là.

Notre vision de l'avenir est profondément pragmatique, dénuée d'effet d'annonce, éloignée de tout opportunisme.

Nous supprimerons les véhicules de fonction utilisés par les élus afin de contribuer au financement de véhicules non polluants pour les services municipaux. Nous nous engageons à renouveler le parc automobile de la ville afin de n'utiliser plus que des véhicules propres d'ici la fin du mandat.



Nous dresserons un bilan énergétique des locaux municipaux et des écoles, sachant qu'à terme, il y a des économies d'énergie à réaliser. Nous avons l'objectif ambitieux qu'à l'horizon 2015 la ville de Palaiseau aura remplacé l'usage du fuel pour le chauffage des bâtiments municipaux par des moyens de chauffage non polluant (solaire, pompe à chaleur, etc...).

Nous favoriserons la dématérialisation de tous les documents administratifs (convocation aux réunions, PV de conseils municipaux, ...) qui encombrant le travail des fonctionnaires et des élus et profiter des nouvelles technologies de l'information. Nous introduirons des clauses environnementales dans les marchés publics de la ville.

Nous mettrons en place un plan « lumière » afin de généraliser sur la ville l'usage des ampoules basse tension.

Nous nous attacherons à ce que les cantines scolaires soient approvisionnées en priorité avec des aliments bio produits, dans la mesure du possible, à proximité de nos écoles.

## **UNE VISION DE L'AVENIR ENFIN CONSENSUELLE A PALAISEAU**

La création de richesse est non seulement compatible avec la protection de l'environnement, mais elle lui est consubstantielle.

Nous sommes convaincus que le développement économique de notre commune est nécessaire, autant pour les artisans qu'à travers les industries de haute technologie.

Palaiseau possède d'immenses atouts qui ne sont pas exploités, notamment une concentration de chercheurs peu commune et de l'espace.

Les chercheurs cherchent, c'est leur métier ; c'est à la puissance publique d'inciter les chercheurs, les grandes écoles et les entreprises à travailler ensemble. C'est cette synergie qui n'existe pas à Palaiseau. A périmètre constant, cette synergie créera de la richesse, de l'emploi, des débouchés.

La place, la ville la possède dans ses friches industrielles ou dans ses zones d'activités qui sont aujourd'hui bien mal nommées. Palaiseau possède de nombreux entrepôts, trop petits pour assurer du stockage rentable, trop vétustes pour accueillir des bureaux, des laboratoires ou des jeunes entreprises innovantes. Il y a également de la place pour les artisans qui le souhaitent, pour l'implantation de commerces qui seraient bien utiles.



Pourquoi Villebon 2 se développe t-il alors que Palaiseau reste obstinément tournée vers le passé ?

Nous souhaitons réhabiliter ces zones, en améliorer l'accessibilité, les rendre attractives en faisant de la ville un véritable partenaire au quotidien pour tout type d'activités.

### **RECONCILIER ECONOMIE, ENVIRONNEMENT, QUALITE DE VIE ET DEMOCRATIE**

Vous l'avez compris notre projet est un projet de proximité, un projet de bon sens.

Il est légitime de vouloir profiter de la qualité de l'environnement que nous propose notre ville. Il est tout aussi légitime de permettre à la recherche de se développer en créant des richesses notamment dans les domaines de la préservation de l'environnement dans une démarche de développement durable.

Il est surtout évident que les habitants comme les acteurs économiques sont avant tout des êtres humains ayant les mêmes prétentions au bonheur. La préservation de la bio diversité grâce au maintien d'espaces naturels et agricoles importants sur le territoire de notre commune, c'est économiser les ressources naturelles et lutter contre le changement climatique. C'est aussi de cette façon que l'on œuvre pour l'intérêt général.

Habiter, travailler, faire ses achats, avoir des loisirs dans un environnement de qualité est à portée de main.

Associer les Palaisiens aux décisions concernant le développement de Palaiseau, tout en prenant en compte leur avis est un principe fondamental de la démocratie !

C'est ce que Palaiseau **A VENIR** s'emploiera à réaliser avec conviction.



*Bernard VIDAL, candidat aux élections municipales de Palaiseau et aux élections cantonales sur le canton d'Igny Palaiseau, est un homme qui a déjà une grande expérience d'élus locaux, particulièrement sensible aux problématiques du développement durable.*

*Je salue son engagement. En tant qu'Adjoint au maire de Palaiseau, il a été le premier à créer une mission consacrée à l'environnement sur cette ville, pionnière du Département de l'Essonne dans l'utilisation de bio-carburants, il y a plus de 10 ans.*

*Je soutiens la candidature de Bernard VIDAL, je l'encourage à préserver « l'avenir de Palaiseau » et ses environs. J'ai confiance en lui, je sais qu'il agira en ce sens.*

**Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET**  
Secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie

Je souhaite adhérer au **Comité de soutien de Palaiseau A Venir**

Je souhaite participer aux actions de la campagne électorale

Je souhaite soutenir financièrement et à titre personnel,  
**Palaiseau A Venir** apportant ma contribution à sa campagne.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-jointe ma participation :

20 €       30 €       50 €

100 €       200 €       .... €

Chèque à libeller à l'ordre de **A.F.P.A.V.** (Association de Financement Palaiseau A Venir) et à renvoyer à l'adresse suivante :

**à l'attention de Monsieur Claude Depasse (A.F.P.A.V.) 702, Résidence Les Eaux Vives 91120 Palaiseau**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....  .....

Palaiseau, le

Signature :

### Déduction fiscale de votre don

Votre contribution est déductible de vos impôts sur le revenu pour 66% de son montant, dans la limite de 20% du revenu imposable. Ainsi, si vous faites un don de 50 €, vous en déduirez 33 €, votre effort réel sera de 17 €.

Un reçu, à joindre à votre déclaration de revenus, vous sera adressé.

#### **Association pour le Financement de Palaiseau A Venir, déclarée le 9 octobre 2007.**

Conformément à l'article L 52-9 du code électoral, cette association de financement électorale est seule habilitée à recueillir des dons en faveur de Palaiseau A Venir, dans les limites précisées à l'article L 52-8 du même code, reproduit ci-dessous :

« Article L 52-8. Les dons consentis par une personne physique dûment identifiée pour le financement de la campagne d'un ou plusieurs candidats lors des mêmes élections ne peuvent excéder 4 600 euros.

Les personnes morales, à l'exception des partis ou groupements politiques, ne peuvent participer au financement de la campagne électorale d'un candidat, ni en lui consentant des dons sous quelque forme que ce soit, ni en lui fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués.

Tout don de plus de 150 euros consenti à un candidat en vue de sa campagne doit être versé par chèque.

Le montant global des dons en espèces faits au candidat ne peut excéder 20% du montant des dépenses autorisées lorsque ce montant est égal ou supérieur à 15 000 euros en application de l'article L 52-11.

Aucun candidat ne peut recevoir, directement ou indirectement, pour quelque dépense que ce soit, des contributions ou aides matérielles d'un Etat étranger ou d'une personne morale de droit étranger.

Par dérogation au premier alinéa de l'article L 52-1, les candidats ou les listes de candidats peuvent recourir à la publicité par voie de presse pour solliciter les dons autorisés par le présent article. La publicité ne peut contenir d'autres mentions que celles propres à permettre le versement du don. »

Conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 06-01-78, vous pouvez accéder aux informations vous concernant détenues par l'Association de Financement de la Campagne Electorale de Palaiseau A Venir (déclarée le 9 -10-2007), demander leur rectification ou leur suppression

**Permanence : 7, passage Pasteur - 06 42 62 30 75**  
**Site internet et blog : [www.palaiseauavenir.org](http://www.palaiseauavenir.org)**